

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 6 février 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3 et 4 février 2020

2020 DVD 10 Avenant n°6 à la convention de concession du parc de stationnement Montparnasse-Raspail (14e) en vue de l'extension de son périmètre afin d'y intégrer une vélostation (15e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L 2511-1 et suivants et L 1411-1 et suivants ;

Vu la convention de concession pour la construction et l'exploitation du parc de stationnement « Montparnasse-Raspail » à Paris 14e en date du 10 juin 1969 et ses avenants n°1 du 31 juin 1970, n°2 du 04 octobre 1971, n°3 du 14 novembre 1983, n°4 du 22 septembre 1986 et n°5 du 22 mars 1989 ;

Vu le projet de délibération du 21 janvier 2020, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec la société INDIGO Infra France l'avenant n° 6 à la convention de concession du parc de stationnement Montparnasse-Raspail à Paris 14e en vue de l'extension de son périmètre afin d'y intégrer la Vélostation Maine-Montparnasse à Paris 15e ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 23 janvier 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 20 janvier 2020 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la société Indigo Infra France l'avenant n°6 la convention de concession du parc de stationnement Montparnasse-Raspail (14^e) en vue de l'extension de son périmètre afin d'y intégrer la Vélostation Maine-Montparnasse (15^e). Le texte de cet avenant est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO